

🏢 📋 FICHE D'ENTREPRISE : GUIDE COMPLET

QU'EST-CE QUE LA FICHE D'ENTREPRISE ?

La fiche d'entreprise est un document obligatoire établi par le médecin du travail qui recense et analyse l'ensemble des risques professionnels auxquels sont exposés les salariés. C'est un outil essentiel de prévention des risques professionnels qui sert de base pour l'élaboration du programme de prévention.

Objectifs principaux

- Identifier les facteurs de risques professionnels
- Conseiller l'employeur sur les mesures préventives
- Contribuer à la traçabilité des expositions professionnelles
- Faciliter la mise en place d'actions de prévention collectives

📜 CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE (FRANCE FR)

- Articles D4624-37 à D4624-41 du Code du Travail
- R Le médecin du travail ou un membre de l'équipe pluridisciplinaire établit et met à jour cette fiche au moins tous les 4 ans
- Pour toutes les entreprises, quelle que soit leur taille et leur secteur d'activité
- Elle peut être transmise à l'inspection du travail ou aux organismes de prévention (CARSAT, CRAMIF, CGSS)
- En cas de manquement : risque de sanctions administratives et pénales

▲ CONTENU DÉTAILLÉ DE LA FICHE D'ENTREPRISE

1 Identification de l'entreprise

- Raison sociale, adresse, SIRET, activité principale
- Effectifs (par sexe, type de contrat, postes)
- Coordonnées des personnes ressources (employeur, référent sécurité, CSE)

2 Inventaire des risques professionnels

- Risques physiques: bruit, vibrations, rayonnements, contraintes thermiques...
- Risques chimiques: produits CMR (cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques), agents chimiques dangereux...
- Risques biologiques: agents infectieux, allergènes...
- Risques liés à l'activité physique : manutention, postures contraignantes, gestes répétitifs...
- Risques psychosociaux: stress, harcèlement, violence, charge mentale...
- Autres risques spécifiques : travail sur écran, travail isolé, risque routier...

3 Évaluation des conditions de travail

- Description des activités et des postes de travail
- Analyse des ambiances physiques (bruit, éclairage, température...)
- Évaluation des contraintes organisationnelles
- Identification des populations à risque particulier

4 Mesures de prévention existantes

- Équipements de protection collective et individuelle
- Formations sécurité et santé au travail
- Procédures et consignes de sécurité
- Suivi médical spécifique

5 Recommandations du médecin du travail

Propositions d'améliorations techniques et organisationnelles

Plan d'actions prioritaires

Surveillance médicale renforcée si nécessaire



RÔLES ET RESPONSABILITÉS

L'employeur

- Facilite l'accès aux locaux et aux informations nécessaires
- Associe les représentants du personnel à la démarche
- Prend en compte les préconisations dans le Document Unique (DUERP)
- Met en œuvre les actions de prévention recommandées
- Communique la fiche aux salariés et représentants du personnel

Le service de santé au travail

- Organise les visites sur site pour l'élaboration de la fiche
- Réalise des mesures et prélèvements si nécessaire
- Analyse les risques en fonction des caractéristiques de l'entreprise
- Propose des actions concrètes et adaptées
- Assure un suivi des recommandations émises

Res représentants du personnel (CSE)

- Participent à l'élaboration de la fiche
- Relaient les préoccupations des salariés
- Suivent la mise en œuvre des actions préventives
- Contribuent à la sensibilisation des salariés

REPOSE D'ELABORATION

1. Préparation

- Recueil des documents existants (DUERP, fiches de données de sécurité...)
- Planification des visites avec l'employeur

2. Visite des lieux de travail

- Observation des postes et situations de travail
- Entretiens avec les salariés et l'encadrement
- Mesures et prélèvements éventuels

3. Analyse et rédaction

- Synthèse des informations recueillies
- Évaluation des risques identifiés
- Formulation des préconisations

4. Restitution et suivi

- Présentation à l'employeur et aux représentants du personnel
- Intégration dans la démarche globale de prévention
- Actualisation périodique (au moins tous les 4 ans)

QUE FAIRE SI LA FICHE N'EXISTE PAS ?

- Contacter le service de santé au travail pour demander son établissement
- Solliciter une visite du médecin ou de l'équipe pluridisciplinaire
- Documenter la demande par écrit (mail, courrier avec accusé de réception)
- Z En cas d'absence persistante, possibilité de signalement à l'inspection du travail
- Rappel: l'absence de fiche d'entreprise expose l'employeur à des sanctions

© 2025 Hello! Solutions – Tous droits réservés

P BONNES PRATIQUES ET ASTUCES

- Vitiliser la fiche comme outil de dialogue social et de prévention
- L'intégrer dans une démarche globale avec le DUERP et le programme de prévention
- Prévoir une mise à jour lors de tout changement significatif (nouveaux locaux, nouvelle activité...)
- Planifier un rendez-vous annuel avec le médecin du travail pour suivre les actions
- S'en servir comme base documentaire pour les formations sécurité
- La consulter avant tout projet de transformation ou réorganisation

III STATISTIQUES ET CHIFFRES CLÉS

- Selon une enquête de la DIRECCTE, seules 65% des entreprises disposent d'une fiche d'entreprise à jour
- Les entreprises avec une fiche d'entreprise active constatent une **réduction moyenne de 23**% des accidents du travail
- Il Le coût direct et indirect d'un accident du travail est estimé entre 3 000€ et 40 000€
- C'L'élaboration d'une fiche d'entreprise complète nécessite en moyenne 4 à 8 heures d'intervention du service de santé au travail

RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

- INRS: Documentation technique sur les risques professionnels
- Ministère du Travail : Guides pratiques sur la santé et sécurité au travail
- ANACT : Outils méthodologiques pour l'amélioration des conditions de travail
- CARSAT/CRAMIF : Conseils et accompagnement en prévention des risques



Q CONCLUSION

La fiche d'entreprise n'est pas qu'une simple obligation légale, c'est un **véritable outil stratégique** au service de la santé et de la sécurité des salariés. Son élaboration permet de structurer la démarche de prévention, d'identifier les priorités d'action et de faciliter le dialogue social sur ces questions essentielles.